

Inscriptions périscolaires et quotient familial



Inscriptions périscolaires

Les réservations périscolaires sont ouvertes pour tous les mercredis jusqu'aux vacances d'avril ainsi que pour les vacances de Noël et d'hiver.

Pour rappel, les familles doivent mettre à jour le dossier périscolaire de leur enfant. En effet, sans ce dossier, les enfants ne peuvent pas fréquenter les activités périscolaires et les réservations ne sont pas autorisées.

Cette mise à jour est à faire sur [le portail citoyen](#) ainsi que l'inscription et la réservation aux activités périscolaires et extrascolaires. En cas de difficulté, vous pouvez vous rendre à l'accueil des services éducation et enfance-jeunesse, à la mairie.

Quotient familial 2025

Les familles doivent faire calculer leur quotient familial pour l'année 2025 avant le 31 janvier 2025 afin de ne pas basculer automatiquement dans la tranche maximale des tarifs proposés.

Deux modalités pour le calculer :

- se connecter sur [le portail citoyen](#) rubrique « Mes QF / revenus »,
- venir au service éducation aux horaires d'ouverture.

Vous devez vous munir du dernier avis d'imposition de la famille et du dernier relevé de paiement de la CAF (si vous ne percevez aucune prestation, vous devrez fournir une attestation sur l'honneur).

Service éducation

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

1er étage

95110

Sannois

Tél. 01 39 98 20 70

inscriptionperiscolaire@sannois.fr

Accueil du public

Lundi - mercredi - vendredi de 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Mardi et jeudi : 8h30-12h30

Fermé le samedi